

portant nomination des Membres de la  
Délégation Spéciale de la Commune de  
Brazzaville.

:-

VISAS:

Membre du Bureau Politique,  
Chargé de l'organisation:

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,

P.N.Z.E.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo;

VU la Loi Municipale du 5 Avril 1884, modifiée par la Loi n°55-1489 du 18 Novembre 1955 et les textes subséquents;

VU l'Ordonnance n°63/4 du 14 Septembre 1963 sur l'organisation municipale;

VU le Décret n°63/312 du 17 Septembre 1963 portant dissolution des Conseils municipaux et nomination des Délégations spéciales;

VU le Décret n°63/369 du 19 Novembre 1963 portant nomination des Délégations spéciales appelées à remplir les fonctions des Conseils municipaux de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie;

SUR proposition du Ministre de l'Administration du Territoire;

Le Conseil d'Etat entendu,

**SECRET**

ARTICLE 1°/- Sont nommés Membres de la Délégation Spéciale de la Commune de Brazzaville, les personnes dont les noms suivent:

- 1- GALIBALI Lambert, Agent de la R.N.T.P. Maire de Brazzaville
- 2- ONZE Eugène, Commis des P.T.T., Membre du P.C.T., Adjoint Maire de l'Arrondissement n°3 (POTO-POTO).
- 3- MAFOUTA Simon, Moniteur Supérieur, Membre du P.C.T. Adjoint au Maire de l'Arrondissement n°1 (Makélékélé)
- 4- MAYITOUKOU Antoine, Moniteur, Membre du P.C.T., Adjoint au Maire n°2 (BLCONGO).
- 5- YANDZA Nicodème, Gardien de la Paix, Membre du P.C.T. Adjoint au Maire de l'Arrondissement n°4 (MOUNGALI).
- 6- GAMBOU Jules, Moniteur Supérieur, Membre du P.C.T., Adjoint au Maire de l'Arrondissement n°5 (OUENZE).
- 7- OPANDET Gilbert, Moniteur Supérieur, Membre du P.C.T. Adjoint au Maire de l'Arrondissement n°6 (TALANGI).
- 8- BOUKINGOUMI Anatole, Institutur-Adjoint, Secrétaire Permanent du C.R. TALANGI
- 9- NGLBE Denis, Professeur de C.E.G. Membre du C.R. de l'Arrondissement n°5 (OUENZE), Secrétaire à la Presse et Propagande.
- 10- V A Z Antonio, Professeur de C.E.G. Membre du C.R. de l'Arrondissement n°4 (MOUNGALI), Secrétaire l'Organisation, Vice-Président du C.R.

- II- MOKOKO EYOTA, Journaliste, Membre du C.R. de l'Arrondissement n°3 (POTO-POTO), Secrétaire à la Presse et Propagande.
- I2- GANGA Dominique, Archéologue, chargé de l'Education du C.R. de (BACONGO)
- I3- MASSENGO Pierre, Dactylographe ASECNA, Membre du C.R. chargé de la Sécurité -
- I4- M<sup>me</sup> KOUIMBOU Thérèse, Astitutrice-Ajointe, Membre de l'URFC.
- I5- " LOBAGNE M<sup>me</sup>, Secrétaire Dactylographe, Membre de l'URFC.
- I6- M<sup>me</sup> NONAULT Jean-Pierre, Instituteur, Membre de la C.S.C.
- I7- " OSSIBI Joseph, Agent d'Exploitation des P.T.T., Membre de l'U.J.S.C.
- I8- " MIMEDZOU Jean-Pierre, Commis Contractuel des S.A.F. Secrétaire Exécutif à l'Administration de l'U.J.S.C.

ARTICLE 2. Le présent Décret annule les dispositions du Décret n°63/369 du 19 Novembre 1963 notamment en ce qui concerne la nomination de la Délégation Spéciale de BRAZZAVILLE.

ARTICLE 3. Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./.

Fait à BRAZZAVILLE 29 Décembre 1970

Par le Président de la République,  
LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE :

D. ITOUA.

LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES  
DE LA SANTE ET DU TRAVAIL :

CH. N'GOUOTO.

LE CHEF DE BATAILLON MARIEN N'GOUABI

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU  
BUDGET :

P. MATINGOU.

AMPLIATIONS :

PR. 2  
MAT/CAB 2  
DGAT/CAP 4  
MARIE B/VILLE 4  
INTERESSES 18/  
J.O.R.P.C. I  
ARCHIVES 2/33